

A l'attention des candidats aux élections européennes de la circonscription du Sud-Ouest

Toulouse, le 17 mai 2014

Qu'allez-vous faire pour les 80 millions de personnes handicapées en Europe ?

Le mouvement des personnes handicapées, au travers de l'APF (Associations des Paralysés de France) pose 5 questions essentielles aux candidats aux élections du Parlement européen.

Cher(e) Candidat(e),

L'Association des Paralysés de France, organisation nationale représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles, s'adresse à vous dans le cadre des prochaines élections du Parlement européen.

Cette campagne pour les élections européennes est l'occasion unique pour les candidats de prendre des engagements forts afin de garantir aux citoyens européens en situation de handicap le plein exercice de leurs droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

Les personnes en situation de handicap représentent 80 millions de personnes dans l'Union Européenne (16% de la population, une personne handicapée dans une famille sur quatre). Elles sont prêtes à s'engager et à participer activement à ce scrutin.

Pendant les 5 dernières années, le Parlement européen a montré son engagement à garantir l'égalité des droits et des chances aux personnes en situation de handicap. Entre 2009 et 2014, le Parlement européen a joué un rôle dans l'adoption de la législation dans les domaines des transports, les TIC, les fonds structurels ou les marchés publics, tendant à développer ainsi une réelle différence dans la vie quotidienne de millions de personnes handicapées.

Le mouvement des personnes handicapées compte sur les futurs députés pour continuer à être des ardents défenseurs des droits des personnes en situation de handicap, en particulier pour une

pleine mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée par l'UE).

Dans le cadre de votre candidature, nous aimerions connaître votre position sur les questions liées à l'inclusion et à la pleine participation des personnes en situation de handicap dans la société :

1. De quelle manière, selon vous, l'Europe peut-elle permettre d'améliorer l'exercice des droits et des libertés aux personnes en situations de handicap ?
2. Comment, selon vous, l'Europe peut-elle rendre les biens et les services accessibles aux personnes qui vivent des situations de handicap ?
3. Votre position sur l'Acte européen d'accessibilité et la proposition de directive européenne sur l'accessibilité des sites internet publics.
4. Quelle est votre position sur la proposition de directive générale sur la non-discrimination ?
5. Comment améliorer la clarté, la mobilisation et l'accessibilité des fonds européens aux personnes handicapées et à leurs organisations ?

Ces questions sont issues du Manifeste du Forum Européen des Personnes Handicapées que vous trouverez en pièce jointe.

L'Association des Paralysés de France, dans les 3 régions de la circonscription Sud-Ouest, informera ainsi ses adhérents et sympathisants sur les réponses que vous aurez acceptées de nous transmettre, en les publiant sur son blog : <http://brmidipyrenees.blogs.apf.asso.fr/>

Merci de nous répondre impérativement avant le 22 mai, en adressant vos réponses à br.toulouse@apf.asso.fr

Veillez agréer, Cher(e) Candidat(e), l'expression de nos sincères salutations.

Michel SUBRA
Représentant Régional Midi-Pyrénées

Noëlle MARY LLOPIS
Représentante Régionale Languedoc-Roussillon

Marie-José PAUCHET
Représentante Régionale Aquitaine

Odile MAURIN
Représentante Départementale Haute Garonne